



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Securite routiere

Question écrite n° 49341

Texte de la question

M. Bruno Retailleau appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la nécessité d'accroître la sécurité des personnes handicapées conducteurs de véhicules aménagés en cas de panne ou d'incident technique. A la question écrite n° 37187 du 8 avril 1996 suggérant d'équiper d'une signalisation spécifique les voitures conduites par des handicapés, il a été répondu qu'une telle modification se heurtait aux conventions internationales et que l'équipement téléphonique ou radio des véhicules en question permettait d'atteindre le même objectif. En conséquence, il aimerait savoir si les modalités de développement de ce type d'équipement au bénéfice des handicapés ont été étudiées, si la possibilité d'un financement particulier peut être envisagée et comment il est prévu d'organiser les services de sécurité routière pour que les personnes handicapées bloquées dans leur véhicule puissent être secourues rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Retailleau Bruno](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49341

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1150